

Procédure d'inscription comme tireur sportif

(www.coursdetir.be)



Case à cocher.

- Choisir une catégorie d'arme.
- Choisir son club.
- Vérifier que le club peut/accepte de vous former (la catégorie d'arme, le temps, la place et les formateurs).

Se procurer :

1. Photo(s) d'identité
 2. Copie recto verso de la carte d'identité.
 3. Extrait de casier judiciaire valable en matière de tir récent (< 3 mois) à la commune.
 4. Certificat médical pour le tir sportif récent (< 3 mois) chez le Médecin.
 5. Compléter la demande d'une Licence de Tireur Sportif Provisoire (LTSP).
- Inscription au club et leur remettre les documents des 5 derniers points.
 - Réception de la LTSP et du carnet provisoire (Ça prend quelques semaines.)
 - 6 mois de formation (!!! un cachet par mois par mois dans le carnet !!!)
 - Examen pour la LTS de la catégorie d'arme choisie.
 - Si réussite remettre au club :
 1. la demande de LTS définitive avec :
 2. copie du certificat de réussite (parfois l'examineur envoie les résultats directement à la fédération)
 3. une copie recto/verso de votre carnet de tir LTS provisoire
 4. un certificat médical datant de moins de 3 mois ou sa copie (< 3 mois)
 5. un extrait de casier judiciaire valable en matière de tir sportif datant de moins de 3 mois ou sa copie validée par le club
- Réception de la LTS définitive.
 - Droit d'acquérir de petites armes sous modèle 9 pour la catégorie réussie.
 - Dispense d'examen pour acquérir de plus grosses armes via la procédure modèle 4 pour la catégorie réussie.
 - Possibilité de faire une autre catégorie d'arme (de nouveau 6 mois de LTSP).